

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Le dix-sept septembre deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, maire.

**Étaient présents** : BREUIL Arnaud, BRÉZILLON Jérôme, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, GOURIELLEC Christine, PERRIN Alexandra. AUPY Éric, LE CORNEC Corinne, LOZACH Jean-Claude, GUYARD Martial, VERNIERS Quentin

**Excusé ayant donné procuration** : GUYARD Murielle à GUYARD Martial, GILLES Sylvain à BREUIL Arnaud

**Absents** : BERCHER Cindy, CAROFF Philippe

**Secrétaire de séance** : GOURIELLEC Christine.

**Date de la convocation** : 14 septembre 2020

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

## 1) **Nomination du secrétaire de séance :**

Madame Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

## 2) **Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020 :**

Vote : 13 pour.

## 3) **Présentation des projets / Appel à projets :**

Madame Christine GOURIELLEC, en charge de recueillir les formulaires déposés à la Mairie suite à l'appel à projets diffusés au mois de juin 2020 auprès des habitants de la commune de Senantes, présente une première analyse des dossiers reçus.

Sur les 32 projets déposés, 11 concernent la sécurité ; 8 l'innovation ; 4 la nature et les espaces verts ; 4 la solidarité, le partage et la convivialité ; 4 le ramassage des objets encombrants ; 1 le transport et la mobilité. 14 projets proviennent d'habitants du hameau de Chenicourt, 8 de Senantes, 6 de Dancourt et 3 du Coudray.

En séance, deux sujets sont proposés par des conseillers présents, à savoir : la mise à disposition dans les locaux de la mairie de Dancourt d'un espace de coworking (M. Eric AUPY) et la mise en place de soutien scolaire (M. le Maire suite à la proposition d'une enseignante à la retraite).

Une commission des projets est programmée le 15 octobre 2020, à l'occasion de laquelle l'ensemble des dossiers déposés seront examinés. Au cours de cette réunion il sera décidé de la suite qu'il conviendra de réserver aux demandes. Cette étape est un préalable à l'intégration de certains projets dans le budget communal et les dépenses d'investissements de notre commune. Des réponses devront être apportées à tous les porteurs et un article détaillé les résumera dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire organisera une première commission des projets en fin d'année pour faire émerger une ou deux thématiques afin d'arriver à quelque chose de concret. Les personnes concernées pourront venir exposer leur projet et chaque question recevra sa réponse.

#### **4) Présentation du plan de relance et des mesures en faveur des communes :**

Dans le cadre de l'aide à l'investissement, la Préfecture d'Eure-et-Loir, via Monsieur le sous-préfet de Dreux, demande aux communes qui le souhaitent de faire parvenir pour le 28 septembre, dernier délai, des projets qui pourront être financés au titre du budget de l'année 2020. Il devra s'agir de dossiers très avancés compte tenu des délais.

Monsieur le maire propose de contacter très rapidement deux entreprises afin d'obtenir des devis pour la réfection du toit de la chapelle. M. Éric AUPY propose également d'effectuer la même démarche pour la réfection de la porte de la chapelle jugée en très mauvais état.

Le projet est approuvé à l'unanimité. Certains membres font toutefois remarquer que la chapelle a déjà bénéficié au cours des dernières années de soutiens financiers.

Vote : 13 pour

#### **5) Présentation du nouveau site internet de la commune :**

Madame Aline BRIANÇON présente l'ensemble du travail accompli au cours des dernières semaines, en lien avec Monsieur le Maire, pour effectuer la refonte du site internet de la commune. Les différents onglets et rubriques sont présentés et projetés en séance.

Le site à l'adresse [www.senantes.fr](http://www.senantes.fr) est donc opérationnel. Il permet d'accéder à un large panel d'informations (municipalité, vie pratique, urbanisme, événements passés et à venir, démarches administratives, vie associative, patrimoine, etc...). Il se doit également d'être le reflet de la vie de notre commune.

Monsieur Quentin VERNIERS souhaite l'ajout du numéro de téléphone d'urgence du syndicat des Eaux de Ruffin.

Monsieur Éric AUPY demande par ailleurs que puissent être publiés sur le site les avis décès, de mariages et de naissances. Concernant les avis de décès, il propose, dans la mesure du possible, d'indiquer quelques informations concernant le défunt (nom, prénom, adresse, âge, lieu des obsèques).

#### **6) Bilan de la rentrée scolaire dans les écoles du SIRP :**

Madame Aline BRIANÇON, en sa qualité de vice-présidente au SIRP, présente l'ensemble des mesures sanitaires appliquées dans les classes, la cantine, les sanitaires, les lieux d'accès et les parties communes, aux fins d'éviter la propagation du coronavirus. Une réunion de pré rentrée a eu lieu avec le personnel.

Madame Alexandra PERRIN, en sa qualité de directrice de l'école maternelle de Coulombs, présente un bilan de la rentrée scolaire : elle fait savoir que la rentrée à l'école maternelle de Coulombs s'est bien passée. L'arrivée échelonnée d'un quart d'heure des enfants s'est avérée être une réussite. Madame Alexandra PERRIN évoque néanmoins les difficultés rencontrées en matière d'effectifs en charge des enfants, notamment en raison de l'absence de collègues ayant eu à subir des tests de dépistage et/ou des mises en quatorzaine.

Les élèves sont répartis en quatre groupes pour la récréation ainsi il n'y a pas de mélange entre les classes.

**7) Actualités des Portes Euréliennes d'Ile de France :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des actualités de la Communauté de communes. Les comptes rendus du Conseil communautaire sont disponibles en Mairie. La prochaine réunion aura lieu le 24 septembre.

**8) Agenda des réunions et commissions :**

Commission des projets : Jeudi 15 octobre à 20h30  
Commission cimetièrre : Jeudi 12 novembre à 14h  
Commission communication : Mercredi 18 novembre à 19h  
Commission urbanisme : Visite de Dancourt et Chenicourt le samedi 31 octobre à 9h

Prochain conseil municipal : Mercredi 25 novembre à 20h30.

**9) Présentation du recensement 2021 INSEE :**

Monsieur le Maire présente le recensement 2021 et enverra les documents par mail aux membres du conseil municipal. Madame Christine JUCHET est coordonnatrice et suivra une formation.

**10) Proposition des noms des membres de la Commission Communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des personnes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les personnes suivantes :

**MEMBRES TITULAIRES :**

Nelly MATHIEU  
Dominique GENTY  
Philippe BRIANÇON  
Roger DAUFFAY  
Pierre CHEVALIER  
Sébastien PERRIN  
Guy CHAPET  
Hubert LOUIS  
Alain MATHIEU  
Huguette BERAUD  
Christophe THIERREE  
Marie-France CAROFF

**MEMBRES SUPPLÉANTS :**

Marie-France CAROFF  
Roland DAUFFAY  
René GAIGNEUX  
Jean-Marc TOUCHARD  
Francis GUYARD  
Emilien BON  
Bertrand GONSOLIN  
Dominique LAFOSSE  
Christophe THIERREE  
Philippe FOUBERT  
Philippe BRIANÇON  
Dominique GENTY

Vote : 13 pour

**11) Adhésion au contrat groupe pour l'assurance du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants, Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 25-II, autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, n°2019-D-47 du 29 novembre 2019 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2020-D-04 du 03 juillet 2020 fixant le taux des frais de gestion à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par les collectivités et établissements adhérant au contrat groupe, et n°2020-D-05 du 03 juillet 2020 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 22 juin 2020,

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la Mairie les résultats du « petit marché » (collectivités euréliennes jusqu'à 29 agents CNRACL inclus), attribué à la compagnie CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS :

<b>Agents CNRACL</b> pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux Au 01/01/2021
Sans franchise en maladie ordinaire	6,89%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,98%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,67%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,25%

Ces taux sont garantis 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

<b>Agents IRCANTEC</b>	Taux
Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	Au 01/01/2021
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

En matière de gestion :

- un délai de déclaration de 90 jours pour l'ensemble des risques ;
- le remboursement des prestations sous 2 jours ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un interlocuteur unique ;
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

En matière de services :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales pour les risques assurés ;
- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC ;
- la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- l'assiette de cotisation qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire (TBI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement *et/ou* du régime indemnitaire *et/ou* d'un pourcentage des charges patronales, entre 10 et 60% du TBI + NBI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Prend acte** des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

**Décide** d'adhérer au contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les catégories de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques, au taux de 5,98 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisation comprend également le supplément familial de traitement *et* le régime indemnitaire *et* les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de 1,20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisation comprend également le supplément familial de traitement *et* le régime indemnitaire *et* les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

**Prend acte** que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

**Note** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

**Autorise** le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

Vote : 13 pour

## **12) Questions diverses :**

- Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils ont droit à une formation payée avec le DIF des élus. Monsieur le Maire enverra les formations par mail aux membres du conseil municipal. Un formateur peut venir en personne à la Mairie pour une formation collective sur un thème qui intéresse le plus de personnes.
- Monsieur le maire explique que les travaux, financés par le Conseil départemental, rue du plat d'étain au niveau de l'abri bus vont commencer le 25 septembre pour se finir le 6 octobre. Une circulation alternée sera mise en place puis une fermeture de route le 6 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.